

Conduire la jeunesse aux sports : de l'instruction préparatoire au sport pour la jeunesse

Autor(en): **Wolf, K.**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **28 (1971)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Conduire la jeunesse aux sports

De l'instruction préparatoire au sport pour la jeunesse



L'Etat suisse entreprit quatre essais en un siècle pour animer la jeunesse aux sports. La cadence est étrangement régulière: tous les 33 ans ou chaque tiers de siècle.

En 1874 on introduisit, dans le cadre général de la révision de notre Constitution fédérale, l'instruction préparatoire obligatoire pour les jeunes gens âgés de 10 à 20 ans. Du point de vue du droit public, le but était la préparation physique au service militaire; du point de vue historique, cela signifiait le premier pas vers l'éducation physique scolaire obligatoire; et du point de vue de la science, il s'agissait de fortifier les jeunes traversant l'âge dit critique. On avait déjà compris ce fait en ce temps-là, mais ce qui surprend est que nous croyons aujourd'hui encore devoir découvrir et prouver ce même fait.

En 1907, c'est-à-dire 33 ans plus tard, on introduisit l'instruction préparatoire facultative pour les jeunes gens âgés de 15 à 20 ans ainsi que l'éducation physique scolaire obligatoire. Il s'agissait là, en tant qu'adaptation à la réalité, d'une décision fondamentale guidée par l'intelligence et la sagesse, d'une conception typiquement suisse de l'engagement en bas âge et de la libre décision à l'âge plus mûr.

En 1940, fidèlement 33 ans plus tard, le peuple refusa la proposition d'un caractère obligatoire, malgré les menaces extérieures. On créa alors l'enseignement post-scolaire de la gymnastique et des sports qui inclut divers branches sportives mais qui exclut les jeunes filles.

En 1973, 33 ans se seront alors écoulés. Nous espérons toutefois pouvoir gagner une année jusqu'à l'introduction du mouvement volontaire de Jeunesse + Sport pour les jeunes filles et les jeunes gens. Du point de vue historique

la différence serait insignifiante, mais le rythme avec lequel les périodes se succéderaient serait fort impressionnant. A quel régime temporaire sommes-nous soumis dans ces efforts?

L'an passé, notre peuple prononça un oui massif en faveur de la nouvelle formule du Sport pour la jeunesse. Cette année il s'agit de familiariser les cadres dirigeants, les moniteurs et les auxiliaires des cantons et des fédérations avec la nouvelle matière, car le mouvement devrait démarrer en 1972.

La tâche est fort difficile. Malgré tous les efforts entrepris pour la programmation, cette tâche nous submergea comme une immense vague et nous accusons le coup — bien que de bonne humeur. Messieurs Hans Rügsegger et Wolfgang Weiss d'un côté et Monsieur Willy Rätz de l'autre critiqueront certainement cette façon de m'exprimer. Ils s'efforcent désespérément avec 25 maîtres de sport qualifiés, avec des experts des 25 cantons et de 25 fédérations (cette congruence est pure coïncidence) à élaborer en temps voulu des manuels qualifiés pour l'organisation de 36 cours d'experts, 250 cours cantonaux ou fédéraux de moniteurs et de 3500 cours d'essai ou «pour fouiner» dans 18 disciplines sportives.

Nous exprimons nos meilleurs vœux de Nouvel-An à tous nos fidèles lecteurs et que nos vœux accompagnent également tous ceux qui collaborent à l'œuvre de Jeunesse + Sport, œuvre entrée dans la phase de préparation décisive.

Directeur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport